



4 DECEMBRE 2014

OPA transférés dans les Conseils généraux et régionaux COMMISSIONS CONSULTATIVES DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

Profession de foi OPA

Cette année, les élections pour les commissions consultatives revêtent une dimension toute particulière. Le 4 décembre 2014, les OPA mis à disposition sans limitation de durée (MADSLD) voteront pour désigner leur représentants aux CCOPA et moins d'un mois plus tard, ils auront la possibilité de devenir fonctionnaire territorial en application de la loi de transfert des parcs.



Le 4 décembre 2014 :

- Tous les OPA seront MADSLD et seront électeurs et éligibles aux CCOPA des DDT(M) du département.
- Les OPA MADSLD seront électeurs et éligibles au comité technique de la collectivité (Conseil Général ou Conseil Régional)

Vous élirez à la fois, vos représentants du côté Etat et du côté territorial.

Le bilan depuis les dernières élections

En 2010, les OPA ont accordé leur confiance à la CGT.

Une représentativité de 63%, a permis à la CGT d'obtenir des garanties retranscrites dans les décrets d'intégrations et de retraites.

Cette confiance, a permis à la CGT de faire respecter le droit et les intérêts des OPA

La CGT en se mobilisant à plusieurs reprises a réussi à imposer ses revendications au Ministère et à la fonction publique.

Aujourd'hui, le processus d'intégration des OPA vers la Fonction Publique Territoriale n'a pu se faire dans un contexte favorable qu'avec la persévérance de la CGT.

En votant CGT
Vous défendez le
service public,
vos missions et
vos emplois

La CGT défend
Votre pouvoir d'achat
Vos salaires
Votre régime
indemnitaire
Votre protection
sociale

Le travail et la mobilisation de la CGT a permis de faire revoir l'article 11 de la loi concernant la retraite et évoluer les conditions d'intégration dans la FPT

En votant CGT, vous validez le travail et renforcez le SNOPA qui en aura besoin pour faire valoir les droits statutaires y compris pour ceux qui resteront MADSLD

Les enjeux des parcs et OPA transférés dans la FPT

La réforme territoriale – l'avenir des parcs

La sauvegarde de nos missions de service public et notre outil de travail sera la première de nos revendications. Dans un contexte de transfert de compétences vers les régions, la CGT se battra pour défendre une politique d'entretien routier et pour que les parcs y trouvent toutes leur place.

Nous nous battons pour défendre nos métiers, nos qualifications, qu'elles soient reconnues dans la FPT.

Nous nous battons pour que les effectifs soient maintenus et les embauches de fonctionnaires territoriaux soient effectuées à des niveaux correspondant à nos qualifications

Le respect des droits des OPA MADSLD - le respect de la loi pour ceux qui opteront.

La CGT sera le garant de vos droits :

- Pour ceux qui resteront MADSLD, nous nous battons pour que vous ayez des droits identiques aux fonctionnaires, veillerons au respect des droits statutaires des OPA afin que vous puissiez continuer à dérouler des carrières
- Pour ceux qui opteront pour la FPT, nous veillerons au respect de la loi, nous nous battons pour que le régime indemnitaire, la protection sociale et les acquis sociaux des collectivités nous soient appliqués sans discrimination. Nous veillerons à ce que les conditions de calcul de retraite soient respectées. Pour les OPA des services maritimes, nous exigeons la transposition des mesures du décret amiante dans le processus de la double pension et du montant garanti.

Accordez votre confiance aux élus CGT
Votez et faites voter massivement pour la CGT
A la commission consultative
Au comité technique local

Donner un mandat à la CGT, c'est nous permettre de porter les revendications suivantes :

S'opposer à la réforme territoriale qui met les parcs en danger !

Le maintien des parcs, outil support indispensable à l'entretien routier

Le parc doit rester l'outil principal et mutualisateur pour assurer les missions qui viennent en support à l'entretien des réseaux et infrastructures.

Le parc doit redevenir un outil prestataire de service pour toutes les collectivités et les services de l'Etat

Le parc doit conserver son rôle de régulateur de prix

Le maintien de nos missions et une évolution vers de nouvelles missions

La préservation et l'amélioration de notre technicité pour répondre aux nouvelles évolutions.

Des recrutements à des niveaux correspondants aux exigences de notre technicité

Le respect de la loi de transfert des parcs

Le respect du décret retraite

Des droits et des déroulements de carrières pour les OPA MADSLD

Aucune discrimination par rapport aux autres fonctionnaires visant à réduire le niveau indemnitaire

Transposition du décret amiante dans la FPT

**Les élections du 4 décembre 2014 sont d'une grande importance pour les OPA.
Pour vous assurer une défense de vos missions et votre statut, votez CGT.
La CGT, un syndicat à la hauteur de vos exigences.**